



Montant de la retenue pour absence plus élevé que mon salaire

Par **YayaClay**, le **07/05/2008** à **14:31**

Bonjour,rrnrnJ'ai été en arrêt maladie pendant 4 jours au mois de mars 2008. Fin avril, je reçois mon bulletin de paye avec les retenues correspondant à cet arrêt maladie.rrnrnComme je suis dans la première année de mon contrat, mon entreprise ne prend pas en charge les 3 premiers jours. Jusque là tout me semble normal.rrnrnCe qui me semble moins normal, c'est le montant de ma retenue. Il y avait 20 jours travaillés au mois de mars. J'ai été absente 4 jours, soit 1/5 du mois, et on m'a retenu plus d'1/3 de mon salaire !rrnrnJe suis payée 2518 euros brut (environ), et la retenue est de 929 euros brut (environ). Dans le détail, sur ma fiche de paye, il est écrit :
 $8 * 116.24 = 929,xx \text{ €}$. rnJe suppose que 8 correspond à 8 demi-journées d'absence (4 jours...). Mais où sont-ils allés chercher les 116 euros par demi-journée ?? J'ai calculé que j'étais payée environ 63 euros par demi-journée ! Ils m'ont retenu le double presque !rnEst-ce une erreur, et si non, sur quoi est basé ce montant ? rrnrnJ'essaye de contacter mon entreprise mais elle semble faire la sourde oreille et je n'ai pas le numéro direct du service paye...rrnrnMerci :)

Par **YayaClay**, le **07/05/2008** à **17:31**

Bon, je viens de recevoir une lettre de mon entreprise qui me dit que suite à une erreur, ils ont compté double mes jours de maladie (8 au lieu de 4). Ils vont me faire un virement de la moitié de ce qu'ils m'ont retenu.rnTout s'explique !